



# Relevé des conclusions de la réunion du 18 juillet 2015

# Impact de la LOI NOTRE

– Les intercommunalités devront être d'une taille minimale, fixée à 15 000 habitants, sauf exceptions ...

La Communauté de Communes du Pays de St Aulaye ne serait pas concernée par la nouvelle vague de regroupement.

– Elles seront obligatoirement chargées :

De la collecte et du traitement des déchets,

De la promotion touristique,

Des aires d'accueil des gens du voyage,

De l'eau et de l'assainissement à partir de 2020

Les autres compétences se répartiront avec les communes.

# Rappels:

Dans un délai de 2 ans, définition des compétences facultatives et définition de l'intérêt communautaire des compétences facultatives et optionnelles.

Possibilité de transformer des compétences optionnelles en compétences facultatives.

Possibilité de transférer et/ou réduire les compétences (délibération du conseil communautaire et des conseils municipaux).

Dans le cas d'une réduction , attention aux conséquences sur le statut des biens acquis par l'intercommunalité.  
(art. L 5211-25-1)

# Les compétences obligatoires

- ▶ La CCPR exerce de plein droit en lieu et place des communes membres pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant de l'aménagement de l'espace et du développement économique.
- ▶ L'intérêt communautaire a été défini, cependant, il pourra être complété avec les nouvelles actions de développement économique durable dans le cadre du dispositif **Territoire à Energie Positive**.

## □ Actions de développement économique

- Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire
- Mise en œuvre d'actions de développement économique d'intérêt communautaire\* : reposant sur le soutien à la création, la transmission, la valorisation, la formation professionnelle et le développement d'activités liées à l'agriculture, à l'artisanat et au commerce.
- Création, aménagement, entretien d'une structure destinée à la formation professionnelle à Siorac de Ribérac soutenue par le [Conseil Régional](#) ..... dans le cadre du Plan Régional de Formation Professionnelle :
- Accueil, information, promotion et développement touristique,
- Gestion de l'Office de Tourisme Communautaire,
- Création, investissement, entretien et fonctionnement des sites touristiques propriétés de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois.

## Ajout de 4 alinéas supplémentaires au sein de la compétence obligatoire « développement économique »

- Aménagement numérique,
- Réalisation d'études, d'actions et de promotion du développement durable,
- Création et gestion d'outils permettant le développement des énergies renouvelables dans le cadre d'une démarche de transition énergétique,
- Création et mise en œuvre d'un territoire à Energie Positive et mise en place de toutes les actions y concourant.

Une phrase générique en objet de la Communauté de Communes pourra mentionner que toutes les actions de la CC seront réalisées dans un souci permanent de développement durable.

## □ Aménagement de l'espace

- Elaboration d'un schéma de cohérence territorial SCOT \* et d'un schéma de secteur
- Elaboration, révision, modification des documents d'urbanisme (cartes communales, plan local d'urbanisme, plan local d'urbanisme intercommunal\*)

Proposition de nouvelle rédaction du 3<sup>ème</sup> et dernier alinéa:

- « Création de réserves foncières et/ou de zones d'aménagement (ZAC, ZAD..) permettant la mise en œuvre des compétences communautaires »

# Compétences optionnelles

La Communauté de communes doit exercer dans les mêmes conditions que celles obligatoires, des compétences optionnelles relevant d'au moins 3 de 7 **groupes** ( L.5214-16-2 modifié par la Loi du 24 mars 2014)

L'intérêt communautaire de la compétence « action sociale » a été défini en date du 3 janvier 2014



# Les blocs de compétences actuels

## Optionnel:

Protection et mise en valeur de l'environnement

Politique du logement et du cadre de vie

Création , aménagement et entretien de la voirie

**La Construction, réhabilitation gestion et entretien d'équipements culturels sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire passe en compétence facultative**

**Les Ecoles deviennent compétence facultative.**

## Facultatif:

Assainissement

Action sociale **devient une compétence optionnelle.**

Aménagement numérique **devient une composante du développement économique**

Politique de l'enfance et de la jeunesse

Enseignement musical

# □ Protection et mise en valeur de l'environnement

10

**Collecte traitement et élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés\* devient une compétence obligatoire (Loi NOTRE)**

*Nécessité de formuler l'adhésion au SRB Dronne*

- *Création de structure permettant l'entretien et l'investissement relatifs à la réhabilitation des lits et berges de la Dronne .*
- *Entretien et investissement sur des ouvrages situés sur des cours d'eau gérés par le Syndicat.*

- Proposition de rétrocession de la compétence entretien des PDI PR (seule la signalétique sera faite dans le cadre de la promotion touristique)

- Suppression de la compétence « Création, aménagement entretien des ZNIEFF »

*Sur 35 réponses à la question de la compétence PDI PR: 19 communes se sont prononcées contre l'entretien des PDI PR et 16 pour.*

## □ Politique du logement et du cadre de vie

11

AAGV (Obligatoire avec la Loi NOTRE)

Définition d'une politique de l'habitat (diagnostic, études, PLH) – OPAH

Le PIG Habitat sera porté par la CCPR

*Réhabilitation et Location de logements propriété de la CCPR*

*Politique du logement social\*, partenariat avec l'OPHLM*

Rétrocession de la :

-Création, aménagement, gestion de gîtes

-Valorisation du petit patrimoine architectural et paysager à proximité des sentiers PDI PR

*La grande majorité des communes est favorable à la compétence « politique de l'habitat » (études et opérations programmées)*

# ❑ Création, aménagement et entretien de la voirie fera l'objet d'une réunion spécifique.

12

- création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire\*

## *Réécriture*

*Sur la base de critères (liaison bourgs et départementales, dessertes structurantes)*

*ou : toutes voies revêtues*

## *Intérêt communautaire:*

- Chemins non revêtus?
  - Voirie interne de la caserne de gendarmerie de Tocane ?
- La commission est favorable a l'intervention sur toute la voirie (revêtue et non revêtue)

*Sur 37 réponses à la question de la compétence voirie: 36 communes sont favorables à la compétence voirie revêtue dont 26 en totalité. Concernant la voirie non revêtue : 22 contre et 15 pour.*

❑ **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs\* et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire – devient une compétence facultative**

### Ecoles

Piscines de Ribérac et Verteillac

Fonctionnement des locaux de l'école de musique et adhésion au

CRDD (*sur 36 réponses au questionnaire : 34 pour la compétence enseignement musical*)

**A réécrire :**

*Salle de remise en forme de la CCPR*

Ecoles : service des écoles ou compétence totale ?

➤ La commission est favorable à l'exercice de la compétence totale

*(sur 35 réponses au questionnaire : 31 réponses favorables à la compétence scolaire dont 17 pour le service des écoles et 14 pour la compétence totale)*

Bibliothèque de Verteillac (**a rapprocher de l'objet du centre social?**)

Terrain de foot de Segonzac (**revient à la Commune**)

Gymnase de Tocane (**revient à la commune/ SIVOS**)

*(sur 36 réponses au questionnaire « équipements sportifs » : 25 réponses contre , sauf les piscines. Sur 37 réponses « équipements culturels » : 19 favorables, (dont certaines mentionnent les bibliothèques)*

## □ Action sociale

Intérêt communautaire défini par délibération du 3 janvier 2014  
(à l'unanimité des communes qui ont répondu au questionnaire  
*l'Action Sociale doit être communautaire*)

- Gestion d'un service d'aides à domicile
- Gestion de la Résidence pour Personnes Agées de Ribérac
- Gestion de la Résidence pour Personnes Agées de Tocane-Saint-Apre
- Gestion du portage des repas à domicile
- Secours d'urgence
- **Gestion d'un Centre Social et Culturel Intercommunal**

Mise en œuvre d'une politique d'accueil et d'installation des professionnels du médico-social ? La question de la création des maisons médicales par la CCPR fait débat et n'a pas pu être réglée.

## □ Tout ou partie de l'assainissement

15

- Elaboration d'un schéma directeur
- Centre de dépotage
- Création d'un Service de l'Assainissement Non Collectif (diagnostic neuf et existant, conception, contrôle, entretien ...)

La gestion des assainissements collectifs des Hauts de Dronne est restituée aux communes concernées

Il s'agira d'une compétence obligatoire des EPCI en 2020.

- Prestations de services communes membres ou non
- Création de services communs en dehors des compétences transférées : ex ADS,
- Maitrise d'ouvrage déléguée LOI MOP
- Fonds de concours
- Subvention aux OPHLM (CCV)



# ☐ Compétences facultatives

17

Réunion du 18 juillet 2015

Les compétences facultatives (ou supplémentaires) correspondent à toutes celles qui ne sont pas prévues au titre des compétences obligatoires et optionnelles.

Les compétences supplémentaires peuvent être restituées aux communes par délibération du conseil communautaire à la majorité simple jusqu'au 31 décembre 2015.

C'est le cas des compétences suivantes :

# ☐ Compétences facultatives

18

Aménagement numérique  
(compétence développement économique)

Politique de l'enfance et de la jeunesse (RAM, ALSH péri et extra scolaires)

*(la quasi-totalité des communes est favorable à cette compétence)*

Accompagnement technique au développement des structures d'accueil des 0-6 ans (MAM, micro crèches..)

## **Restitution :**

Maison du Temps Libre (CCHD)

Gendarmerie (CCVD)

Initiation à l'informatique

Transport scolaire

Multiple rural de St Sulpice  
(logements compris)

## **Cas particulier :**

Lotissement de Douchapt (comment en définir l'intérêt communautaire)

# Suggestions extraites des questionnaires

- ▶ Piscine couverte?
- ▶ Plus d'actions et de moyens en faveur du développement économique?
- ▶ Restauration scolaire?
- ▶ Centre culturel, cinéma?
- ▶ Service mutualisé des secrétaires de mairie?